

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 19/12/2016

Date de la convocation:
13/12/2016
Date d'affichage:
14/12/2016

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 24

L' an 2016 et le 19 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mme DUTEY Sylvie, MM : WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DESCHLER Annie à M. HAAS Jean-Marie, HASENFRATZ Rachel à M. FUCHS Alain, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : NICASTRO Gérard à M. SCHNEIDER Dominique, SIGRIST Benoît à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mme GARDON Karine, MM : SCHNEIDER Francis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 137.2016
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

137.2016 : Partenariat avec le collège Mac Mahon à Woerth : validation du programme d'action 2016/2017 et conventions correspondantes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 24 novembre 2014,

Vu les délibérations annuelles relatives au programme d'actions, et notamment la délibération n° 157.2015 du conseil communautaire du 14/12/2015,

Considérant la convention de partenariat établie entre la communauté de communes et le collège Mac Mahon à Woerth, en date du 08.04.2001,

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20161219-D_CC_137_2016-DE

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année scolaire 2016-2017 en cohérence avec la convention de partenariat, déclinée en 5 axes principaux,**
- **D'autoriser le président à signer le programme d'actions 2016-2017 avec le collège Mac Mahon à Woerth, et d'inscrire en conséquence les crédits nécessaires à sa réalisation au budget principal 2017,**
- **D'autoriser la diffusion des supports et la mise à disposition des matériels en lien avec la bonne réalisation du programme d'actions 2016-2017.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/12/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

